Réutilisation d'informations hors du champ des données publiques défini dans le CRPA

Contrat de licence

Identification du demandeur	
NOM, Prénom	
Raison sociale	
Adresse postale	
Adresse mail	
Téléphone	

Finalité de la demande de réutilisation

☐ Réutilisation gratuite
☐ Réutilisation onéreuse ou commerciale[1]

☐ Réutilisation avec diffusion
☐ Réutilisation sans diffusion (usage strictement personnel)

☐ Avec fourniture d'images
☐ Sans fourniture d'images

[1] On entend par « réutilisation onéreuse ou commerciale » toute diffusion des images, qui est source de revenu, direct ou indirect (recettes publicitaires, recettes commerciales, etc.), même non productif de bénéfice pour le diffuseur.

Objet de la demande de réutilisation			
COTE	**TITRE DU DOCUMENT, DATES, AUTEUR, PAGES**	**NOMBRE DE VUES**	**AVIS DES ARCHIVES MUNICIPALES**
			☐ Accord ☐ Refus Motif :
			☐ Accord ☐ Refus Motif :
			☐ Accord ☐ Refus Motif :
			☐ Accord ☐ Refus Motif :
			☐ Accord ☐ Refus Motif :
			☐ Accord ☐ Refus Motif :

Sur le fondement des références législatives suivantes :

- Code de la propriété intellectuelle, livre I, articles L. 121-1, L. 122-4 et L. 122-5 sur le droit d'auteur
- Code du patrimoine, livre II, articles L. 213-6 sur la communication des archives privées
- Code civil, article 9 sur le respect de la vie privée
- Loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Le licencié s'engage à :

- respecter la vie privée

- ne pas modifier, altérer ou dénaturer le sens des données réutilisées ;

- respecter les dispositions relatives aux documents protégés par le droit d'auteur définies dans le code de la propriété intellectuelle, et notamment à toujours mentionner le nom de l'auteur ;

- faire figurer les références de tout document réutilisé, quel qu'en soit l'usage, sous la forme suivante : « Archives municipales de Saint-Denis, cote, nom de l'auteur le cas échéant, nom du donateur le cas échéant » ;

- mentionner les sources des données et la date de leur dernière mise à jour ;

- en cas de diffusion sur Internet, faire pointer un lien html, depuis chaque document, vers le portail d'archives en ligne de Saint-Denis (http://archives.ville-saint-denis.fr) ;

- exploiter les données sous sa seule responsabilité et à ses seuls risques et périls ;

Nombre total de vues : …….

Les Archives se réservent le droit de ne pas autoriser la reproduction d'un document au vu de son état ou de son format.

La présente licence est conclue pour ……

Fait à Saint-Denis, en ……. exemplaires de ……. pages

Le demandeur,	La responsable du service,
(date et signature)	*(date et signature)*